



Arles, jeudi 21 mars 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/01902

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

**Inspection ou travaux subaquatiques
(entrée aval de l'écluse de Vallabrègues)****Présence de plongeur à l'entrée aval de l'écluse****S'annoncer par VHF (sur le canal 10 et 20, ceci 20 minutes avant d'arriver sur le secteur) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- le 25/03/2024 de 08:00 à 12:00

- o Rhône
au pk 265.000

- le 25/03/2024 de 14:00 à 18:00

- o Rhône
au pk 265.000

- le 26/03/2024 de 08:00 à 12:00

- o Rhône
au pk 265.000

- le 26/03/2024 de 14:00 à 18:00

- o Rhône
au pk 265.000

Le respect des instructions des agents habilités (Le passage ne sera possible qu'après confirmation du chargé de conduite de l'écluse) (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 25/03/2024 de 08:00 à 12:00

- o Rhône
au pk 265.000

- le 25/03/2024 de 14:00 à 18:00

- o Rhône
au pk 265.000

- le 26/03/2024 de 08:00 à 12:00

- o Rhône

au pk 265.000

- le 26/03/2024 de 14:00 à 18:00

- o Rhône
au pk 265.000

Eviter les remous (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 25/03/2024 de 08:00 à 12:00

- o Rhône
au pk 265.000 - Rive droite

- le 25/03/2024 de 14:00 à 18:00

- o Rhône
au pk 265.000 - Rive droite

- le 26/03/2024 de 08:00 à 12:00

- o Rhône
au pk 265.000 - Rive droite

- le 26/03/2024 de 14:00 à 18:00

- o Rhône
au pk 265.000 - Rive droite

Extrême vigilance (tous les usagers - Défini par usagers...)

- le 25/03/2024 de 08:00 à 12:00

- o Rhône
au pk 265.000 - Rive droite

- le 25/03/2024 de 14:00 à 18:00

- o Rhône
au pk 265.000 - Rive droite

- le 26/03/2024 de 08:00 à 12:00

- o Rhône
au pk 265.000 - Rive droite

- le 26/03/2024 de 14:00 à 18:00

- o Rhône
au pk 265.000 - Rive droite

Commentaire :

Les usagers de la voie d'eau sont informés de la présence de plongeurs pour des contrôles à l'entrée aval de l'écluse de Vallabrègues.

Les mesures temporaires pré-citées seront à respecter.

Une double annonce sera réalisée via la VHF par les usagers : sur le canal 20 à destination du Chargé de Conduite de l'écluse, et sur le canal 10 à destination du chantier.

Le Chargé de Conduite de l'écluse donnera l'autorisation de franchir le chantier aux usagers 1 fois la mise en sécurité des plongeurs effectuée.

Service(s) à contacter :

CNR, 2 rue André Bonin, 69316 LYON Cedex 04
Tél : 0472006969 - Fax : 0478299617

Date limite d'affichage :

27/03/2024

Par délégation



Joseph VIOLLIN